



Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles

Delmas 31, rue V. Ricourt, #12, Port-au-Prince, Haïti • Tél.: (509) 2227-6905 / 3640-3121

Site web: www.shaa-haiti.org • Email: shaveugles@yahoo.com

RAPID _ Concours littéraire



*J'écris pour l'inclusion scolaire
des enfants handicapés*



*J'écris pour l'inclusion scolaire
des enfants handicapés*
Une histoire courte qui peut se présenter sous forme d'une **Nouvelle** ou
d'un **Conte**

© Mars – Aout 2017

Ce concours est réalisé avec le support financier de la





Règlements du concours

Avec le support de la USAID, la Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles (SHAA) organise un concours littéraire dont le thème central est « *J'écris pour l'inclusion scolaire des enfants handicapés* ». Il s'agit pour les participants de produire, **en créole ou en français**, une histoire courte qui peut prendre la forme d'une nouvelle ou d'un conte. Le but essentiel de ce concours est de sensibiliser des acteurs impliqués dans le système éducatif, les autorités en particulier (secteur public/secteur privé), sur le droit à l'éducation des enfants handicapés en vue d'influencer des mesures favorables à leur inclusion dans le système scolaire ordinaire. Se portant sur les départements de l'Ouest, du Nord et du Nord'Est, ce concours se divise en deux catégories :

- 1- une catégorie « *junior* » qui concerne les jeunes du niveau classique,
- 2- une catégorie « *sénior* » qui concerne le public universitaire, professionnel ou autre.

Pour chacune des deux catégories, les deux lauréats seront ainsi récompensés :

- **Premier prix** : Un certificat d'honneur et mérite, un ordinateur portable (lap top), des livres et un plan d'internet gratuits d'un an, bons d'achat etc.
- **Deuxième prix** : Un certificat d'honneur et mérite, un ordinateur portable (lap top), des livres et un plan d'internet gratuits de six (6) mois, bons d'achat etc.
- Un pourcentage de 10% sur chaque exemplaire vendu de la première édition du recueil de textes qui sera édité par la SHAA.

Période d'inscription

Les inscriptions (dossiers de candidature) seront reçues du **Mardi 20 Mars au Vendredi 28 Avril 2017.**

Art.1.- Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les auteurs en herbe des départements de l'Ouest, du Nord et du Nord'Est qui n'ont pas encore publié. La participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées est vivement encouragée. Les conditions de participation sont les suivantes :

- Etre de nationalité haïtienne et avoir son adresse physique dans les départements de l'Ouest, du Nord ou du Nord-Est.
- Etre majeur(e) à la date du dépôt du dossier de candidature. Pour un mineur, l'autorisation des parents est obligatoire.
- N'avoir jamais été édité par une quelconque maison d'édition auparavant. En revanche, il pourra avoir publié des textes dans une revue, une œuvre collective ou des journaux.

Art.2.- Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra contenir :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli (à télécharger gratuitement sur le site internet de la SHAA : <http://www.shaa-haiti.org> ou sur sa page Facebook : www.facebook.com/shaa) en y précisant son identité et ses coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse complète, adresse électronique (si possible) et numéro de téléphone) ;



- Une copie scannée d'une pièce d'identité valide (carte d'identité/d'identification nationale) du/de la candidat(e). Une copie de l'acte de naissance si le/la candidat(e) n'est pas encore majeur(e),
- Une lettre de motivation (1 page maximum en format Word ou Pdf)

N.B. L'auteur est responsable de conserver un exemplaire de son manuscrit, la responsabilité de la SHAA ne pouvant être recherchée en cas de perte pour quelque cause que ce soit. Les manuscrits non sélectionnés seront automatiquement détruits.

Art.3.- Dépôt du dossier de candidature

Les postulants peuvent déposer leur dossier de candidature en dure au plus tard **le vendredi 28 avril 2017 à 4hPM** au local de la SHAA sis à Delmas 31 rue V. Ricourt, #12 (Port-au-Prince) ou au **Cap Haïtien à la rue 23-24 j, #2 bis**. Le dossier peut aussi être envoyé, à la date et à l'heure prévue, par voie électronique aux deux adresses email suivantes : shaa_concourslitteraire@yahoo.com ou josephosue@yahoo.fr.

Art.4.- Présentation de l'Œuvre

- L'œuvre présentée ne doit jamais avoir été auto-éditée ou auto-publiée.
- Une histoire courte pouvant se présenter sous la forme d'une nouvelle, d'un conte ou d'un essai, l'œuvre produite peut se tourner autour d'une histoire psychologique, d'une histoire d'amour, d'un drame social, d'une comédie de mœurs, d'un fait historique etc.
- L'auteur doit faire preuve de qualités d'expression littéraire et de créativité,
- Le manuscrit doit être entièrement original, libre de tous droits, ne pas avoir été primé et ne contenir aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à une autre œuvre. Il ne doit pas être contraire à la loi ou aux bonnes mœurs et respecter les droits d'auteur.
- Le manuscrit devra obéir aux critères suivants :
 - nombre total de pages compris entre 20 et 30,
 - texte en police Calibri, police 12, interligne 1,5 maximum et simple interligne,
 - format de page 8^{1/2} x 11,
 - marges gauche et droite, haut et bas de 2 cm,
 - les noms et coordonnées du postulant, pour la neutralité totale des membres du Jury, ne devront pas figurer sur le texte du manuscrit. Ne devront être figurés sur la couverture et la page de titre que le code donné à celui-ci au moment de son inscription et le titre du texte.

Art.5.- Soumission de l'œuvre produite

Après leur dépôt de candidature, les postulants auront jusqu'au **Jeudi 20 juin 2017, 4hPM**, pour soumettre leur production littéraire aux mêmes adresses figurées dans l'article 3. Le manuscrit en format Word ou PDF (8^{1/2} * 11) nommé comme suit : titre du manuscrit suivi du code donné au postulant (en présentiel, pas SMS ou par email) après le dépôt de son dossier de candidature.

Art.6.- Sélection des lauréats

La sélection des lauréats sera faite en deux étapes :



Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles

Delmas 31, rue V. Ricourt, #12, Port-au-Prince, Haïti • Tél.: (509) 2227-6905 / 3640-3121

Site web: www.shaa-haiti.org • Email: shaveugles@yahoo.com

- **1^{ère} étape** : le comité de coordination du concours sera chargé de vérifier les dossiers de candidature reçus. Les postulant(e)s dont le dossier n'aura pas respecté les conditions de participation mentionnées dans les articles 1 et 2 seront automatiquement écarté(e)s de la sélection et en seront informés par téléphone et/ou par email. Cette phase de vérification de la validité des dossiers aura lieu **au fur et à mesure que les dossiers sont reçus à la SHAA.**
- **2^{ème} étape** : une copie de l'ensemble des œuvres reçues sera acheminée, **le 21 Juin 2017**, à un jury composé d'écrivains connus du milieu littéraire haïtien. Ce jury sera chargé, en toute indépendance, de lire, d'analyser les manuscrits et du choix des quatre (4) gagnants. Ce travail sera fait entre le mercredi **21 Juin** et le vendredi **21 juillet 2017**. Après délibération du Jury le 21 juillet, les lauréat(e)s seront informé(e)s par la SHAA par voie de presse, par téléphone et/ou par email. Les autres participants seront avisés par courrier électronique et/ou par téléphone de la non sélection de leurs œuvres.

N.B.- Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du jury qui demeureront souveraines.

Art.7.- Composition du Jury

Le Jury sera composé de :

- Gary Victor, écrivain, Rédacteur en chef du journal le National
- Ronald Paul, écrivain, Lauréat du prix Éthiopie 2015
- Marc Exavier, Ecrivain et poète
- Paula Clermont Péan, Ecrivaine, metteur en scène et Directrice du Centre culturel *Pyepoudre*
- Alix Emra, Dr. es lettre

Art.8.- Edition des œuvres primées

Les quatre textes primés seront édités sous forme d'une œuvre collective par une maison d'édition sous réserve d'être retravaillés par leurs auteurs conformément aux conseils éventuels du Jury et de la maison d'édition afin qu'ils soient publiables. Ce, en fonction d'une entente entre la SHAA, les lauréats et la maison d'édition sur la base d'un contrat d'édition et d'un contrat de cession des droits conformément aux règlements y relatifs. Le nombre d'exemplaires de l'œuvre collective sera déterminé entre les partis en fonction des prévisions de commandes et de ventes. Une notice indiquant clairement que le recueil est une compilation des prix du concours de nouvelles de la SHAA sera apposée sur la première de couverture du livre.

Art.-9.- Droit d'image

Les auteurs lauréats autorisent la SHAA à utiliser, leur nom, leur prénom, leur image et le titre de leurs textes dans ses supports de communication interne et externe notamment sur son site internet, sa page Facebook, ses communiqués ou articles de presse etc. Cette autorisation est donnée pour la durée de la protection légale du Livre et de ses produits dérivés par le droit d'auteur.

Ce concours est réalisé avec le support financier de la





Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles

Delmas 31, rue V. Ricourt, #12, Port-au-Prince, Haïti • Tél: (509) 2227-6905 / 3640-3121

Site web: www.shaa-haiti.org • Email: shaveugles@yahoo.com

Art.10.- Droit de la SHAA

La SHAA se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre ou d'annuler le concours ou certaines de ses phases ou encore de remplacer les primes par d'autres primes de valeurs équivalentes. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Art.11.- Modalités d'organisation de la remise de prix

Le concours sera clôturé par une petite cérémonie à Port-au-Prince, le jeudi 3 aout 2017. Le jury sera amplement impliqué dans la coordination de ladite cérémonie. La SHAA informera les finalistes du lieu de l'organisation de la cérémonie de remise de prix. Les lauréats s'engagent à être présents ce jour-là afin de présenter brièvement leurs œuvres. Les primes seront remises personnellement aux lauréats(es) qui ne pourront, en aucun cas, se faire représenter. Dans le cas où, pour des raisons indépendantes de la volonté de la SHAA, la cérémonie officielle de remise de prix n'ait pas lieu, les primes seront attribuées et les résultats seront connus à travers la presse.

Art.12.- Actions de promotion

Les lauréats(es) s'engagent à participer à titre gracieux à toutes les actions promotionnelles initiées par la SHAA et ses partenaires après la remise des primes. Ils/Elles seront disponibles pour accorder des entretiens sollicités éventuellement par les journalistes.

Art.13.- Conditions générales

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités de son règlement et des dispositions légales applicables en Haïti. Tous les couts relatifs à la participation d'un(e) candidat(e) à ce concours sont à sa charge. La participation au concours est interdite aux membres du jury ou du comité de coordination et à leur famille.

Le présent règlement est soumis au droit haïtien et tout litige relatif à son application relèvera de la compétence des tribunaux de Port-au-Prince.

Ce concours est réalisé avec le support financier de la





Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles

Delmas 31, rue V. Ricourt, #12, Port-au-Prince, Haïti • Tél: (509) 2227-6905 / 3640-3121

Site web: www.shaa-haiti.org • Email: shaveugles@yahoo.com

Fiche d'inscription au concours littéraire

Nom:

Prénom:

Date de Naissance:

Sexe: Département :.....

Adresse:.....

Etat civil :

Avez-vous une déficience :

Si oui, laquelle:

Tél:

E-mail :

Niveau d'étude:

Profession:

Occupation actuelle:

NIF \ CIN:

Etes-vous membre d'une Institution ou organisation œuvrant dans le domaine du handicap et/ou des Droits humains ou une organisation de jeunes ?

Oui () Non () Si oui, la(les)quelle(s) ?.....

Nom et Prénom du/de la tuteur (trice)

(Si le/la candidat(e) est mineur(e))

Lien de parenté :

Veillez nous envoyer votre dossier de candidature accompagné de cette fiche d'inscription dûment remplie plus tard le 28 avril 2017 aux adresses suivantes:

Bureau central de la Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles (SHAA)

Delmas 31 rue V. Ricourt, #12 (Port-au-Prince)

Port-au-Prince, Haïti

ou

Butreau départemental Nord de la SHAA

Cap Haïtien à la rue 23-24 j, #2 bis.

NB.- Il faut mentionner sur l'enveloppe : Concours Littéraire « J'écris pour l'inclusion scolaire des enfants handicapés »

Je déclare posséder les droits du texte confié à la SHAA, avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepté toutes les conditions.

Signature du/de la Candidat(e)

Signature du/de la tuteur (trice)

Date:

Ce concours est réalisé avec le support financier de la

